CP CONSEIL & AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

_____

CP CONSEIL & AUDIT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : 6, résidence Odalisque – 10, rue de la Fraternité 97490 SAINT-DENIS

RCS SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION 490 834 744

_____

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CP CONSEIL & AUDIT, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

_____

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 8 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaitre notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1 – Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse se traduit ainsi :

Les derniers comptes arrêtés au 31 décembre 2025 font apparaître :

- ✓ Un chiffre d'affaires de 45 K€ en diminution de 81 K€ par rapport au 31 décembre 2024.
- ✓ Un résultat d'exploitation de - 79 K€ contre une perte de 9 K€ sur l'exercice précédent.
- ✓ Le résultat net est de – 68 K€ contre 2 K€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'élèvent à 122 K€, pour un capital social de 7.5 K€.

Au 31 décembre 2025 la trésorerie est excédentaire de 3 K€.

2 – Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à TOURS, le 13 avril 2026

ANH CONSULT
Commissaire aux Comptes et à la transformation

certifié conforme

ANH CONSULT
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
mail : nhallier@anhconsult.com
Tel : 06 74 57 19 46
RCS BLOIS 830 316 493

Représentée par Nicolas HALLIER